

# Ville de Blainville sur l'Eau



## Compte rendu du Conseil Municipal Du 28 avril 2011

Étaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON - Nathalie AHRACH - Chantal GODFROY - Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Martine CLAUSSE – Evelyne OUDIN – Nadine GALLOIS.

Messieurs : Daniel FREY- Jacques BOURGUIGNON-Jean-Marc HENRY-Alain GUILLEMENOT-Jean-Luc HOCHSTRASSER-Hervé CHAMEROY-Christian PILLER-Ghislain DEMONET-Alain COLLET-Olivier MARTET.

Avaient donné procuration : Madame Gaëlle BARBIER à Madame Anne-Marie FARRUDJA, Madame Françoise SIMON à Madame Marie-Louise HUSSON - Monsieur Mickaël ZANONE à Monsieur Alain GUILLEMENOT – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Patrick GONTIER à Monsieur Christian PILLER – Monsieur Michel MOREL à Monsieur Daniel FREY.

Était absente et excusée : Madame Francine ROYER

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Martine CLAUSSE pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2011 est soumis à l'approbation. Après une remarque du représentant du groupe d'opposition sur la retranscription des débats, le compte-rendu est soumis au vote. A la majorité (4 voix contre et 1 abstention) le compte-rendu est validé.

### **1. Compte Administratif 2011 des budgets de la Commune et des structures petites enfance et jeunesse**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc HENRY pour la présentation du compte administratif 2010 avant de passer au vote.

Pour le budget général de la commune :

Section de fonctionnement

- dépenses 3 261 844, 40 €
- recettes 4 061 501, 09 €

Section d'investissement

- dépenses 622 028, 41 €
- recettes 555 943, 28 €

Monsieur Jean-Marc Henry propose de présenter le compte administratif 2010 des pôles BERGAMOTE – MIRABELLE/BRIMBELLE/MACARON – P'TIT MOUSSES

#### Compte administratif de la crèche Bergamote

- dépenses	224 630,64 €
- recettes	224 630,64 €

#### Compte administratif pour Mirabelle/Brimbelle/Macaron, LAPE et ludothèque

- dépenses	446 515, 45 €
- recettes	446 515, 45 €

#### Compte administratif pour la crèche les P'tits mousses

- dépenses	193 671, 81 €
- recettes	193 671, 81 €

Monsieur DEMONET souhaite obtenir des précisions sur le taux d'occupation des structures liées à la l'enfance et à la jeunesse par rapport aux critères élaborés par la CAF

Madame le Maire précise que cette information sera transmise au prochain conseil et rappelle que l'association gestionnaire des structures jusqu'au 18 mai 2009 est encore redevable du paiement des primes et des congés payés concernant les agents repris dans les effectifs municipaux depuis la municipalisation.

Après analyse des documents, sans la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à la demande de Monsieur Daniel FREY premier adjoint, adopte à la majorité (5 voix contre) les comptes administratifs 2010 pour le budget général de la Commune et les budgets annexes.

## **2. Compte de gestion 2010**

Madame le Maire invite à donner quitus au Trésorier pour le compte de gestion 2010 des trois budgets.

A l'unanimité (5 abstentions), le conseil municipal donne quitus au Trésorier pour ses comptes de gestion.

## **3. Affectation du résultat**

Après approbation des comptes administratifs 2010, Madame le Maire propose d'affecter les résultats de 2010 comme suit :

#### Pour le budget général de la commune :

Affectation en réserves R 1068 en investissement	287 733, 13 €
Report en dépenses d'investissement D 001	66 085, 13 €
Report en recettes de fonctionnement R 002	511 923, 56 €

A la majorité (5 voix contre), le Conseil Municipal accepte l'affectation des résultats proposée.

#### Pour les structures ENFANCE et JEUNESSE

En ce qui concerne les budgets des structures des Pôles ENFANCE et JEUNESSE, ils étaient en équilibre ce qui n'amène aucun vote pour affecter les résultats à l'inverse de 2009 où le déficit résultant de la dette de l'association RELAIS a du être absorbé par le budget 2010.

#### 4. Vote des taux

Madame le Maire propose une augmentation des taux de 1,8% correspondant à l'évolution du coût de la vie et exprime ses craintes sur la lisibilité de la prochaine feuille d'imposition suite à la réforme fiscale et la suppression de la taxe professionnelle. En outre, le système de compensation de cette recette financière élaborée par l'État est hasardeux et ne permet pas d'élaborer sereinement les prochains budgets des collectivités. Plus que jamais, le financement des services publics de proximité est mis en péril et nécessitera des économies d'échelle qui pourraient conduire à solliciter un financement par les communes de résidence des usagers voire à faire évoluer la prise en compte de ceux-ci vers la communauté de commune..

Pour mémoire, la taxe professionnelle est remplacée notamment par la Cotisation Économique Territoriale (CET) qui se divise en deux parties :

1- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

2- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

En ce qui concerne la CVAE, le montant annoncé par les services fiscaux pour l'élaboration de ce budget 2011, n'est donné qu'à titre indicatif et pourra évoluer en fonction des déclarations des entreprises au titre de leur exercice comptable 2010. La CVAE sera communiquée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 et amènera à des décisions modificatives du budget. Les autres taxes (IFER, TASCOM) ou compensations ont fait l'objet d'une communication par les services fiscaux début avril

Les taux 2011 pour les trois taxes des ménages sont proposés à partir des taux de référence et des taux dits « rebasés » reconstitués par les services fiscaux en fonction des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle. Ils prennent en compte la part des taux appliqués par le conseil général et le conseil régional.

Après que la commission des finances ait analysé la situation budgétaire et proposé d'appliquer une évolution des taux du niveau de l'inflation 2010 à savoir de 1.8%, Madame le maire présente cette proposition au vote du conseil.

#### Tableau récapitulatif

Intitulé des taxes	Taux 2010	Taux « rebasés »	Taux 2011 proposés	Explications
Taxe d'habitation	12,86%	21,52%	21,91%	Part commune + département + gestion de frais de l'État
Taxe sur le Foncier Bâti	16,89%	16,89%	17,19%	inchangé
Taxe sur le foncier non bâti	23,55%	24,69%	25,13%	Part commune + département + région + frais de gestion de l'Etat
Contribution Foncière des Entreprises	13,32%	21,21%	21,59%	Récupération d'une fraction de la TP de la région et du département

Cette proposition est adoptée à la majorité (5 voix contre).

## 5. Budgets primitifs 2011

Suite aux explications de Monsieur Jean-Marc HENRY pour la présentation du budget primitif 2011 équilibré en dépenses et en recettes :

Pour le budget général :

Section de fonctionnement	3 852 004 €
Section d'investissement	2 138 456 €

Pour le Budget Bergamote :

Section de fonctionnement	232 180 €
---------------------------	-----------

Pour le Budget Mirabelle LAPE et Ludothèque :

Section de fonctionnement	507 230 €
---------------------------	-----------

Pour le budget des P'TITS MOUSSES :

Section de fonctionnement	205 870 €
---------------------------	-----------

Les différents budgets sont votés à la majorité des membres du conseil (5 voix contre).

## 6. Amortissements 2011

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les amortissements présentés ci-dessous :

Amortissement des immobilisations

Dépenses de fonctionnement	128 171 €
Recettes d'investissement	128 171 €

Amortissement des subventions

Dépenses d'investissement	1 988 €
Recette de fonctionnement	1 988 €

Cette proposition est adoptée à la majorité (5 voix contre)

## 7. Subventions et participations 2011

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les participations présentées ci-joint :

Subvention au fonctionnement de la caisse des écoles : 10 459 €

Après débat, la subvention au fonctionnement à la caisse des écoles est adoptée, à l'unanimité

Coopérative Scolaire : 9 300 €

Après débat, la subvention au fonctionnement aux coopératives scolaires des quatre écoles est adoptée, à l'unanimité

CCAS : 92 000 €

la subvention de fonctionnement du CCAS est adoptée, à l'unanimité

Subvention aux structures ENFANCE ET JEUNESSE : 477 338 €

Après débat, la subvention au fonctionnement des structures ENFANCE ET JEUNESSE est adoptée, à la majorité (5 voix contre).

## **8. Prix du bois de chauffage**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de vente du stère de bois de chauffage pour l'exercice 2011 et donne la parole à Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER, responsable de la commission ad hoc qui a donné un avis favorable sur ce sujet.

Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER propose de fixer le prix du stère à 44 € (coupé et livré)

Après discussion, le Conseil Municipal, à la majorité (5 voix contre) valide la proposition de la commission et fixe le prix de vente à 44 € le stère ainsi que les modalités de façonnage et de livraison.

## **9. Règlement des pâtis communaux – Route de Mont-Sur-Meurthe**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc HOCHSTRASSER, chargé de présenter le règlement des Pâtis -Route de Mont sur Meurthe.

Ce nouveau règlement fait suite aux travaux de rénovation entrepris par la Municipalité, afin de valoriser le quartier et apporter une plus-value paysagère.

La commission ayant transmis un avis favorable, Madame le Maire propose de passer au vote.

A l'unanimité, le règlement des Pâtis Communaux de la route de Mont sur Meurthe est validé par le Conseil Municipal.

## **10. Participation pour voiries et réseaux**

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jacques BOURGUIGNON.

La taxe « Participation pour voiries et réseaux », dite P.V.R, est issue de la loi SRU.

Reprise à l'article L 332.11 du Code de l'Urbanisme, son principe est simple :

- La collectivité équipe, puis se fait rembourser, lors de nouvelles constructions.

La P.V.R concerne la voirie, l'éclairage public, l'électricité, mais aussi l'eau et l'assainissement (dès que le SIE l'aura adoptée).

Une première délibération est nécessaire pour sa mise en place. Le montant sera défini ultérieurement après travail en commission et vote d'une 2<sup>ème</sup> délibération par le Conseil Municipal.

Chacun des conseillers ayant eu le loisir de prendre connaissance de la circulaire et du projet de délibération (document joint en annexe), le conseil municipal à l'unanimité adopte le principe de mise en place d'une participation pour voiries et réseaux.

## **11. Accord de principe pour le balisage des sentiers communaux**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur J.L HOCHSTRASSER, responsable de ce dossier. Il demande au Conseil Municipal de donner un accord de principe autorisant le Club Vosgien à baliser les sentiers communaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le balisage des sentiers communaux par le Club Vosgien.

## 12. Informations et questions diverses

Suite à une question du groupe d'opposition concernant un chantier réalisé, pour la plus grande partie, par le groupe RENOVACCIO, afin d'installer l'école de musique dans les locaux de la MFC et réaliser la rénovation d'une grande salle en sous-sol pour en faire une salle de répétition musicale collective (à destination des enfants de l'école de musique et de l'orchestre MUSAÏK HARMONIE), Madame le Maire indique que les frais générés ont atteint 9959 € en 2010 et que les travaux de sécurisation de l'entrée utiles pour tous les utilisateurs de la MFC se sont élevés à 1836 € en 2011.

Également, elle précise :

- que l'appel d'offre sur le marché public des toitures et panneaux photovoltaïques, concernant des écoles Jules Ferry et de l'école primaire du Haut des Places est actuellement en ligne et consultable sur le site internet municipal.
- Que des permis de construire ont été signés l'un sur la zone du Douaire et l'autre pour l'installation d'une station de lavage aux abords du parking ALDI

Enfin, concernant la réforme des collectivités locales, Madame le Maire souligne son inquiétude sur le projet de l'État visant à réunir les EPCI du Val de MEURTHE (CCVM), de la Mortagne (CCM) et du Bayonnais (CCB)... et indique aux membres du Conseil municipal que, sous l'égide de l'association des Maires, une charte commune concernant la réflexion autour du projet de réforme, a été élaborée pour valoriser et prendre en compte les souhaits des élus locaux.

Elle donne lecture et distribue le texte de la motion prise par les élus de la CCVM le jeudi 21 avril à ce sujet.

Une information sera transmise dès que possible sur le schéma proposé par Mr le Préfet et qui donnera lieu à une prise de position du conseil municipal et des élus communautaires et ce, avant la fin juillet 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du conseil pour leur participation active et clôt la séance.